

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 5 AVRIL 2022
COMPTE RENDU**

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les conseillers municipaux de la ville de Le Port,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 5 AVRIL 2022 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE

Le 28 MARS 2022

LE MAIRE



Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal – séance du mercredi 2 mars 2022
2. Taux des impôts 2022
3. Réseau de Lecture Publique de Le Port - Projet Scientifique Culturel Educatif et Social (PSCES) et règlement intérieur
4. Extension des horaires de la Médiathèque Benoîte Boulard - financement des postes induits - demande de subvention à l'Etat de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) - années 2022, 2023, 2024
5. Cinéma Casino - Adhésion de la ville de Le Port à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC)
6. Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et établissements publics - année 2022
7. Don de matériel de sports nautiques à l'association Base Nautique des Mascareignes (BNM)
8. Appel à projet "territoire zéro chômeur de longue durée" - Candidature de la ville de Le Port
9. Déploiement de l'expérimentation de collecte innovante des déchets - Fourmize – Autorisation d'Occupation Temporaire à titre gracieux
10. Transfert des compétences eau et assainissement - Convention de co-maitrise d'ouvrage entre la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest et la commune de Le Port pour la réalisation de travaux de VRD sur le territoire de la commune de Le Port
11. Garantie d'emprunt de la Ville à la SEMADER portant sur cinq opérations de logements - actualisation des modalités en raison des réaménagements de prêts CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS/SEMADER
12. Projet de rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès, Voie Triomphale – Garantie d'emprunt du programme de 18 logements en PSLA dénommé « Les Villas du Port » de la SHLMR
13. Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association Internationale Villes et Port (AIVP) - cotisation de la Commune – Année 2022
14. Création de postes au sein des services communaux - Mise à jour du tableau des effectifs

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi cinq avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Max Nages par Mme Véronique Bassonville, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, M. Zakaria Ali par M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Sophie Tsiavia par M. Alain Iafar, M. Patrice Payet par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Pamela Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

Ouverture de la séance à 17 h10

Affaire n° 2022-037

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE
DU MERCREDI 2 MARS 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du mercredi 2 mars 2022 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

2. TAUX DES IMPOTS 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de maintenir les taux d'imposition locaux identiques à ceux de 2021, conformément aux orientations budgétaires 2022 ;

Article 2 : d'approuver, en tenant compte du transfert de la taxe départementale sur les propriétés bâties, les taux des taxes locales pour l'année 2022, comme suit :

Nature de la taxe	Taux 2021	Taux 2022	Total taux 2021 et 2022	Evolution
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	34,49 %	34,49 %	47,43 %	0,0 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties (transférée en compensation de la perte de recette liée à la suppression de la taxe d'habitation)	12,94 %	12,94 %		0,0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,17 %	30,17 %	30,17 %	0,0 %

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

3. RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LE PORT – PROJET SCIENTIFIQUE CULTUREL ÉDUCATIF ET SOCIAL (PSCS), ET REGLEMENT INTERIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social du Réseau de Lecture Publique de Le Port ;

Article 2 : de valider le règlement intérieur réactualisé du Réseau de Lecture Publique de Le Port ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-040

**4. EXTENSION DES HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE BENOITE BOULARD
– FINANCEMENT DES FRAIS SUPPLEMENTAIRES DE PERSONNEL –
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DE LA DOTATION GENERALE DE
DECENTRALISATION (DGD) ANNEES 2022, 2023, 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement sur la période 2022, 2023 et 2024 présenté dans le rapport joint ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les subventions de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation - extension des horaires et notamment des frais supplémentaires de personnel au titre des années 2022, 2023 et 2024, conformément à la circulaire du 26 mars 2019, précitée ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-041

**5. CINEMA CASINO – ADHESION DE LA VILLE DE LE PORT A L'AGENCE
POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DU CINEMA (ADRC)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la ville de Le Port à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC) et le paiement de l'adhésion correspondante de 330 euros au titre de l'année 2022 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à désigner le représentant de la ville de Le Port auprès de l'ARDC ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-042

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS ANNEE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

MM. Wilfrid Cerveaux et Didier Amachalla ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2022, aux associations et aux établissements publics selon le tableau présenté dans le rapport joint en annexe ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-043

7. DON DE MATERIEL DE SPORTS NAUTIQUES A L'ASSOCIATION BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES (BNM)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le don du matériel de sports nautiques restant tel que décrit dans l'annexe au rapport, à l'association Base Nautique des Mascareignes ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à procéder aux écritures de mise à jour de l'actif correspondantes ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-044

8. APPEL A PROJET « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE » AU TITRE DE LA 2^{DE} PHASE D'EXPERIMENTATION RELEVANT DE LA LOI DU 14 DECEMBRE 2020 – CANDIDATURE DE LA VILLE DE LE PORT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du cahier des charges adapté aux spécificités des territoires d'outre-mer et de la Corse ;

Article 2 : de valider la candidature de la Ville au titre de l'appel à projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour la 2^{ème} phase d'expérimentation ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à solliciter l'accompagnement renforcé du fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-045

9. DEPLOIEMENT DE L'EXPERIMENTATION DE COLLECTE INNOVANTE DES DECHETS – FOURMIZE – AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRACIEUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la mise à disposition par Autorisation d'Occupation temporaire et à titre gracieux des deux sites communaux suivants :

- Avenue Rico Carpaye, sur le parking en face de la Pharmacie Centrale (parcelle AK 1440) (emprise de 3 places de stationnement),

- Rue Salvador Allende, sur l'espace public jouxtant le parking de la ZUP 4 individuel (parcelle AS 828),

à l'Entreprise d'Insertion FOURMIZE pour la durée de mise en œuvre de son expérimentation soit une année à compter de l'installation des « fourmizières » ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-046

10. TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU TERRITOIRE DE LA COTE OUEST ET LA COMMUNE DE LE PORT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VRD SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE PORT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Commune de Le Port et le TCO pour la réalisation des travaux de VRD sur le territoire de la commune du Port pour les opérations suivantes :

- Requalification de l'entrée de Ville (Rue Général de Gaulle) ;
- Restructuration des rues Jean Bertho et la Poste ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-047

11. GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE A LA SEMADER PORTANT SUR CINQ OPERATIONS DE LOGEMENTS – ACTUALISATION DES MODALITES EN RAISON DES REAMENAGEMENTS DE PRETS CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS/SEMADER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de réitérer sa garantie pour le remboursement des 5 lignes de prêts réaménagés, initialement contractés par la SEMADER auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 du contrat de prêt et référencées à l'annexe "Caractéristiques Financières des Lignes de Prêts Réaménagés" ;

Article 2 : d'accorder sa garantie pour les 5 lignes de prêts réaménagés, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires encourus au titre des prêts réaménagés ;

Article 3 : d'approuver les nouvelles caractéristiques financières des prêts réaménagés qui sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes de Prêts réaménagés" et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêts réaménagés à taux révisables indexés sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/01/2021 est de 0,50 % ;

Il est rappelé que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent aux 5 lignes de prêts réaménagés référencées à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, jusqu'au complet remboursement des sommes dues ;

Article 4 : d'accorder sa garantie pour la durée totale des 5 lignes de prêts réaménagés jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SEMADER, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Le Port s'engage à se substituer à la SEMADER pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Article 5 : de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges ;

Article 6 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-048

12. PROJET DE RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS LEPERVANCHE, VERGES, VOIE TRIOMPHALE – GARANTIE D'EMPRUNT DU PROGRAMME DE 18 LOGEMENTS EN PSLA DENOMME « LES VILLAS DU PORT » DE LA SHLMR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Mme Jasmine Béton ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'octroyer une garantie d'emprunt à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 226 007 € contracté par la SHLMR auprès de la Caisse d'Épargne CEPAC et destiné à financer l'opération de 18 logements en PSLA dénommée « Les Villas du Port » ;

Article 2 : de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-049

13. RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION INTERNATIONALE VILLES ET PORTS (AIVP) – COTISATION DE LA COMMUNE ANNEE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Le Port à l'Association Internationale Villes et Ports pour la durée du mandat ;

Article 2 : d'approuver la cotisation de la Ville à l'Association Internationale Villes et Ports pour l'année 2022 pour un montant de 4 716,50 € TTC ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-050

14. CREATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés au tableau présenté en annexe I du rapport ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

.....
Fin de la séance 18 h 26

LE MAIRE


Olivier HOARAU